

Procès-verbal
Séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 28 avril 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le 28 avril 2026 à 19 h 00 à laquelle étaient présents les conseillers : madame Véronique Caron, monsieur Enrico Frève et madame Marie-Josée Caron, sous la présidence de monsieur Gilles Plourde, maire, formant quorum.

Madame Julie Nadeau, conseillère et messieurs Julien Galarneau Allaire et Martin Landry, conseillers sont absents.

Madame Roxanne Morin, directrice générale, greffière-trésorière est présente.

1) Ouverture de la séance

Monsieur Gilles Plourde, maire, ouvre la séance à 19 h 06.

2) Adoption de l'ordre du jour

2026-04-086 **IL EST PROPOSÉ** par madame Véronique Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3) Achat d'un camion municipal pour les travaux publics

ATTENDU QUE le service des travaux publics nécessite l'acquisition d'un camion afin de répondre adéquatement aux besoins opérationnels tels que l'entretien des chemins, transport de matériaux, etc.;

ATTENDU QUE le camion actuel des travaux publics est en fin de vie utile;

ATTENDU QUE Automobile Christian Dionne a fait une soumission au montant de 30 495 \$, plus taxes pour l'achat d'un Ford F-150 4X4 2020 et incluant la garantie de 2 ans;

2026-04-087 **IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Josée Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la soumission de Automobile Christian Dionne au montant de 30 495 \$, plus taxes pour l'achat d'un Ford F-150 4X4 2020;

QUE cette dépense soit financé à même le budget, dans le compte de G/L 02-32000-724;

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement;

QUE le Conseil autorise Roxanne Morin, directrice générale, greffière-trésorière à procéder à l'achat et à signer tous les documents donnant plein effet à cette résolution.

4) Période de questions

Procès-verbal

Séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 28 avril 2026

Cette séance est convoquée en vertu de l'article 153 du *Code municipal du Québec*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles mentionnés dans l'avis de convocation.

5) Levée de la séance

2026-04-088

IL EST PROPOSÉ par monsieur Enrico Frève, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 19 h 10.

Gilles Plourde
Maire

Roxanne Morin
Directrice générale et greffière-trésorière